

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Étrange conception de l'unité syndicale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etrange conception de l'unité syndicale

Syndicat suisse des services publics (SSP), Section de Genève

La *Revue syndicale suisse* a publié dans son dernier numéro, consacré aux collaborations intersyndicales, un article de Gilles Thorel et Jean Steinauer, de l'Atelier Signature (atelier rédactionnel créé par la Communauté genevoise d'action syndicale – CGAS). Le contenu de cet article intitulé «Demain, l'Union syndicale genevoise?» nous choque, parce qu'il monte en épingle les contradictions qui peuvent exister entre secteur public et privé, qu'il joue clairement l'élargissement de la CGAS contre l'Union des syndicats du canton de Genève (USCG) et qu'il tend enfin à attiser les divergences de conceptions ou d'appartenance politiques, parfaitement normales et nécessaires dans un mouvement syndical pluraliste et démocratique.

Gilles Thorel et Jean Steinauer font référence à la CGAS et à son développement récent. Selon eux, cette intégration syndicale genevoise «révèle comme par contraste une faille croissante entre le syndicalisme de la fonction publique et celui du secteur privé». Deux exemples illustrent ce processus: la campagne contre les patrons de café récalcitrants et le boycott de trois grands magasins.

Ils expliquent certes ce rapprochement syndical en relation avec la crise et le chômage, mais considèrent que l'absence de la gauche du gouvernement «et sa division au Grand Conseil, avec la surenchère de l'extrême-gauche, ont poussé – de fait – au rapprochement général des syndicats, sou-

cieux d'éviter l'isolement».

Les signataires développent la thèse suivante: les anciens clivages qui opposaient les syndicats laïques aux syndicats chrétiens et les organisations de cols blancs à celles des cols bleus tendent à perdre de leur acuité, tandis que de nouvelles lignes de fracture se dessinent dans le mouvement syndical.

Selon eux, «ce qui sous-tend, aujourd'hui les divisions de la gauche genevoise constitue également la base des divisions syndicales de demain». Et ils citent deux exemples: «les grèves à répétition de la fonction publique» genevoise qui, toujours selon eux, «avaient profondément heurté les membres de l'USCG qui agissent dans le secteur privé». Les vifs accrochages autour du lancement par l'USCG de l'initiative populaire pour l'emploi «La Suisse». Conclusion des auteurs: «la traduction institutionnelle de ces tensions est que l'USCG, où le SSP est très présent, perd sa crédibilité, tandis que la recomposition du paysage s'opère au sein de la CGAS, où les fonctionnaires sont proportionnellement moins importants».

Toujours selon G. Thorel et J. Steinauer, «ces considérations ressortissent à une analyse plus générale, postulant qu'à l'avenir un clivage sociétal important opposera ceux qui vivent de revenus étatiques à ceux qui les leur fournissent». En tout état de cause, concluent-ils, «il faut constater qu'à Genève, la section cantonale de l'USS est la zone fragile du paysage syndical».

1. Cet article est dangereux car il tend à cristalliser en divisions des contradictions normales dans un mouvement syndical démocratique.

Il est d'ailleurs significatif que les auteurs ne mentionnent jamais,

tout au long de leur article, la contradiction qui oppose les syndicats au patronat. Il ne leur vient même pas à l'idée que le processus de rapprochement syndical que constitue la CGAS est peut-être aussi dû, par-delà les volontés subjectives, à l'affaiblissement des syndicats dans la situation de crise et de montée du chômage, et au durcissement des politiques patronales qui s'efforcent d'exploiter cette situation pour attaquer des acquis sociaux de longue date et imposer de nouvelles conditions aux salariés, beaucoup plus stressantes.

Si les auteurs avaient un tant soit peu scruté l'évolution de cette relation entre salariés et patrons, qui finalement fait la raison d'être des syndicats, ils se seraient aperçu que les mêmes raisons qui font que les anciens clivages s'atténuent, ne rendent pas très crédible de substituer à ceux-ci «de nouvelles lignes de fractures», à partir de critère de secteur ou d'appartenance politique.

Sauf à emprunter une voie qui ne peut que transformer le mouvement syndical en bunker, où seule une orientation aurait droit de cité à l'exclusion de toutes les autres, ce qui le couperait de sa base car cette dernière est traversée par des contradictions. D'autant plus qu'un tel syndicalisme, confirmé dans un cadre institutionnel, irait à l'encontre d'un travail de terrain qui exigera de plus en plus d'articuler négociations et mobilisations pour défendre les intérêts des travailleurs.

2. Certains faits sont faux ou présentés de manière tendancieuse. Ainsi, lorsque les auteurs parlent des «grèves à répétition de la fonction

publique». Rappelons que ces grèves répondaient à un coup de force du Conseil d'Etat genevois. Le gouvernement avait profité du refus populaire de 3 centimes additionnels d'impôts en juin 92, pour casser l'accord qu'il avait signé avec les syndicats, bloquer les salaires avec effet immédiat et supprimer 500 postes de travail au budget 93. Les auteurs de l'article soutiennent-ils que les salariés de la fonction publique et leurs associations auraient dû se soumettre au coup de force du Conseil d'Etat sans lutter? Et qu'il est conforme à l'éthique syndicale d'accepter passivement que l'employeur casse unilatéralement un accord, a fortiori lorsqu'il s'agit de l'Etat-patron qui doit donner l'exemple dans ce domaine, en sa qualité de garant de la politique contractuelle dans le secteur privé?

D'autre part, il est contraire à la vérité de prétendre «que ce mouvement de grève avait profondément heurté les membres de l'USCG qui agissent dans le secteur privé». A l'exception de positions très minoritaires, les membres du comité de l'USCG se sont prononcés à une nette majorité pour le soutien au mouvement engagé, de même d'ailleurs que l'USS dont le président, W. Renschler, est venu exprimer ce soutien aux grévistes. De plus, ces mouvements de grève ont été à l'origine de la plus importante manifestation syndicale organisée dans ce canton contre le chômage et pour défendre les prestations publiques à la population (plus de 8000 personnes ont manifesté de manière unitaire le 8 décembre 92).

Enfin, il est abusif de dire que le SSP est très présent dans l'USCG: il

ne compte que 4 délégués sur 28 au comité, et 14 représentants sur 186 membres de l'assemblée de délégués.

3. Nous ne pouvons être d'accord avec la conception qui considère que le nouveau clivage sociétal opposerait dorénavant les salariés qui vivent de revenus étatiques à ceux qui les leur fournissent. Surtout lorsque la contradiction qui détermine l'existence même du mouvement syndical, à savoir la contradiction d'intérêts qui oppose dans cette société les travailleurs aux patrons, est totalement occultée. Ce nouveau clivage sociétal entre secteur public et privé paraît ainsi se substituer à la contradiction entre travailleurs et patrons qui semble ainsi, dans cette conception, être devenue surannée.

Le mouvement syndical a vocation universelle. Les droits que nous reconnaissons à certaines catégories de travailleurs, à savoir le droit de défendre leurs conditions de travail et de promouvoir des améliorations de celles-ci, nous devons le reconnaître à toutes les autres.

Dans ce sens, les salariés de la fonction publique et leurs syndicats sont des membres à part entière du mouvement syndical, ayant des droits égaux à ceux de tous les autres. Ils ne revendiquent aucun privilège, mais n'acceptent pas non plus d'être relégués à un statut de seconde zone, d'autant qu'ils sont déjà considérés comme tels, à certains égards, du point de vue de la citoyenneté (inéligibilité au parlement cantonal pour les fonctionnaires cantonaux, par exemple). Et que le personnel fédéral, ainsi que celui de nombreux can-

tons, est toujours privé du droit de grève, un droit démocratique essentiel.

Il fut un temps, pas si lointain, où l'on considérait unanimement les employés du secteur public comme des salariés au service de la collectivité. Apparemment, depuis l'engagement des politiques d'austérité bourgeoises, et suite à la déferlante des idéologies néo-libérales, la notion de défense des services publics semble désormais archaïque à certains, y compris dans les syndicats, et devoir céder la place au nouveau clivage entre ceux qui paient des impôts et ceux qui vivent desdits impôts! Comme si les salariés de la fonction publique ne payaient pas aussi des impôts! Ces conceptions représentent une régression incroyable qui menace gravement l'unité du mouvement syndical: les salariés du service public sont désormais présentés comme de purs parasites, vivant aux crochets des travailleurs du secteur privé et du reste de la population (y compris les riches), qui paient des impôts. Si les tenants de cette position voulaient aller jusqu'au bout de leur raisonnement, ils devraient être favorables à la privatisation des services publics!

Cette analyse du nouveau clivage sociétal postule que les salariés du secteur public ne produisent rien ni aucune valeur, ce qui est parfaitement faux, car ils produisent des prestations qui constituent des biens et services. Cette conception se subordonne ainsi totalement au raisonnement capitaliste qui ne considère comme productives que les activités marchandes qui donnent directement lieu à un profit approprié par des particuliers. De plus, elle ignore totalement la fonc-

tion de régulation sociale et de redistribution de l'Etat dont la fonction publique et ses agents sont dans une certaine mesure les garants. Enfin, cette analyse assimile directement les salariés de la fonction publique et leurs syndicats à l'Etat et son organisation, alors que les syndicats de la fonction publique se battent aussi pour l'égalité de l'accès aux services publics et pour la qualité de ceux-ci.

Dans cette analyse, les hospitaliers, les travailleurs sociaux, les enseignants, les ouvriers des PTT, des CFF, des usines d'épuration des eaux et d'incinération des ordures, de la voirie, des services industriels, ainsi que les employés des administrations ou de la justice seraient des parasites à la charge des salariés du secteur privé, alors que les banques ou intermédiaires financiers qui, aujourd'hui ponctionnent 475 millions d'intérêts, soit 10% du total des dépenses budgétaires, et qui se sont désormais approprié un droit sur les contributions futures, seraient, elles, productives parce qu'elles procurent des profits pour le capital financier! C'est vraiment le monde à l'inverse!

4. L'exemple de la lutte pour les cafés et restaurants qu'ils relatent n'a en tous les cas pas été l'exemple d'une division entre secteur public et privé: les syndicats de la fonction publique ont clairement pris position à ce sujet et ont fait connaître leur détermination à renforcer les piquets si nécessaire. On pourrait rappeler aussi 1) que les militants des syndicats de la fonction publique avaient massivement soutenu la FCTA lors de la campagne contre les nocturnes de 1988, de même que lors de la dernière campagne

sur le même thème; 2) qu'ils ont répondu présents à l'appel de nos collègues du SLP en grève le 3 novembre dernier et lors de la longue grève de la Tribune.

5. Les deux auteurs présentent le changement de situation politique à Genève comme un fait purement objectif, alors qu'il correspond à une volonté de la droite d'évincer la gauche du gouvernement. Compte tenu de cette situation, n'est-il pas souhaitable que les syndicats, de par leur fonction, et tout en maintenant leur autonomie, s'allient aux forces de gauche pour défendre les intérêts généraux des travailleurs, plutôt que de transformer leur nécessaire autonomie en apolitisme ou en neutralité politique? Et le mouvement syndical n'a-t-il pas intérêt à ce que les forces de gauche s'unissent, comme elles l'ont fait lors de la campagne contre la privatisation du service des autos et contre la fermeture de la clinique de Montana, plutôt que d'attiser les contradictions internes à la gauche? Enfin, au sein même de notre mouvement, ne serait-il pas plus intelligent, et cohérent avec une position démocratique, d'accepter nos différences comme éléments d'enrichissement, dans la situation difficile que nous traversons, plutôt que comme des divisions?

6. Nous sommes favorables à l'élargissement de la CGAS et nous avons voté en faveur de l'adhésion du SIT, avec lequel nous collaborons dans notre secteur depuis la fin des années 70.

Mais cet élargissement, pour avoir une assise du point de vue des conceptions syndicales et d'un tra-

vail sur le terrain ne saurait se faire contre l'USCG. Il doit au contraire aller de pair avec un renforcement de l'Union des syndicats et avec une plus grande fluidité du débat en son sein. Cet élargissement pose aussi le problème de l'articulation entre un organisme faîtier cantonal avec un organe faîtier national, une autre raison pour laquelle une USCG forte est nécessaire.

Enfin, l'élargissement de la CGAS exige désormais l'ouverture d'une discussion sur des règles de fonctionnement transparentes et démocratiques.